




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 15 avril. — Quoique les ministres du roi aient joui d'une vacance pendant la semaine dernière, une grande activité a régné parmi les diplomates étrangers ; il ne s'est presque pas passé de jour sans conférences, chez l'un ou l'autre des ambassadeurs.

Du 16 avril. — On écrit de Déal, le 15 :

« Le *Scout* a fait voile aujourd'hui pour Portsmouth, et le *Hyacinthe* pour les côtes de Hollande.

— Une escadre française venant de Brest, et composée de 2 vaisseaux de ligne, d'une frégate et d'une corvette, avait paru devant Oporto.

— Le *Times* dit que les ministres se proposent de présenter sous peu de larges mesures pour la réforme de l'église anglicane, et il ajoute que probablement ils veulent ainsi faire amende honorable de ce qu'ils ont jusqu'ici émis et commis.

— Un conseil de cabinet a été tenu hier après-midi chez lord Althorp. Il a duré 3 heures.

L'envoyé de Hollande en mission spéciale, a eu samedi une entrevue avec le prince de Talleyrand, et a rendu visite hier au ministre de Prusse.

— Des lettres d'Oporto du 4 avril annoncent que l'armée de don Miguel augmente graduellement ses forces autour de cette ville, dont elle s'est rapprochée de beaucoup.

FRANCE

Paris, le 16 avril. — M. Le Hon a eu hier une audience du roi à qui il a remis une lettre du roi Léopold et plusieurs notes des ministres sur la situation du pays.

L'audience royale a été suivie d'une délibération chez le ministre des affaires étrangères, à laquelle ont assisté le général Sébastiani, le maréchal Gérard, le comte Flahaut : deux courriers ont été ensuite expédiés, l'un pour Bruxelles et l'autre pour Londres, à M. de Talleyrand.

— Le duc Decazes a donné hier un grand dîner, auquel, entr'autres personnages politiques, ont assisté le duc de Broglie, M. de Rigny, M. Pozzo di Borgo, M. le comte d'Appony, M. Le Hon et l'ambassadeur de Sardaigne.

— Il a suffi aujourd'hui de l'absence de tout désordre pour imprimer aux fonds publics, dès le commencement de la bourse, un mouvement de hausse.

L'autorité a réduit un peu l'appareil des forces promises.

Toutefois, la plupart des postes ont été doublés, et les points principaux mis en surveillance ; les barrières surtout ont reçu des renforts, ainsi que les Tuileries et le Caroussel, et toute la partie de la garnison qui n'a point été employée à un service actif a été sévèrement consignée dans ses casernes.

Autour de la chambre des députés, tout a été tranquille, des groupes peu nombreux ont circulé, sans qu'un déploiement de forces insolite ait fait de ces petits rassemblements une émeute véritable.

— Hier, à midi un quart, il a été distribué dans tous les postes du château occupés par la ligne, un ordre du jour venant du cabinet du roi.

— Le régiment de ligne en garnison à Courbevoie est arrivé ce matin à Paris.

— Une ordonnance du 15 nomme le contre-amiral Ducrest de Villeneuve, préfet maritime à l'Orient, en remplacement de M. Mallet, officier-général du même grade, décédé.

— Dans son audience d'hier, la cour d'assises a déclaré M. Cabet non-coupable sur tous les points.

— Le produit des impôts indirects, pendant le premier trimestre de l'année, s'élève à 133,038,000 fr. Ce résultat est supérieur à celui du premier trimestre de 1832, de 3,710,000 fr., et de 8,757,000 fr. au revenu des trois premiers mois de 1831. Il dépasse également les prévisions du budget, qui étaient généralement basées sur les évaluations de 1832.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — *Affaire de la Tribune.*

Séance du 16 avril. — Dès midi, les tribunes réservées sont occupées par une foule de dames élégamment parées, on y remarque à peine quelques hommes. Pour satisfaire à l'impatience publique, on a improvisé une tribune dans le couloir en face du bureau du président, et l'emplacement occupé ordinairement par les gardes nationaux de service leur a été retiré.

MM. les députés ont renoncé à leur négligé habituel ; le plus grand nombre a endossé l'habit noir.

On a disposé devant le premier banc de l'extrême gauche une petite table et trois sièges pour le gérant de la *Tribune* et ses deux conseils ; ce petit espace est entouré d'une rampe.

A une heure moins un quart, M. le président, pour la première fois en habit à la française et le claque sous le bras, occupe le fauteuil.

M. le président donne de longues instructions aux huissiers.

Quelques minutes après, il se lève : Messieurs, dit-il, plusieurs personnes étrangères à la chambre se sont introduites dans son enceinte, sur la réclamation de quelques membres, je les ai fait prévenir de se retirer ; comme elles ont résisté aux invitations qui leur ont été faites, je crois devoir les renouveler publiquement.

Ces personnes se retirent.

A une heure, M. le président ouvre la séance.

Messieurs, dit-il, vous avez arrêté que M. Lionne, gérant de la *Tribune* serait cité à votre barre à ce jour, pour avoir à s'expliquer sur le passage inséré dans son numéro du 2 avril. Avant que le prévenu ne soit introduit, la chambre va passer à l'appel nominal, afin d'exclure comme juges, ceux qui ne seront point arrivés avant l'interrogatoire qui est le premier acte de poursuite, à l'effet de faire constater quels sont les membres qui se sont récusés et de savoir si la majorité constitutionnelle pour voter est complète.

M. Cunin-Gridaine, secrétaire, procède à l'appel nominal. Se sont récusés, MM. Corvelles, Dupont de l'Eure, Eschassériaux, qui n'est pas présent et qui a écrit pour se récuser, Fiot, Garnier-Pagès, Girardin, Glais-Biziers, Joly, Laboissière, Lafayette, Georges Lafayette, Larabit, Lenouvel, D. ludre, Salvette, Tracy, Comte, Viennet.

Se sont abstenus, MM. Anglade, Arago, Audry de Puyraveaux, Auguis, Bachelu, Bastide d'Izard, Bavoux, Bérard, général Bertrand, Bousquet, Bricqueville, Chaigneau, Charamaule, Cogé, Cordier, Cormenin, Couderc, Coulmann, Couturier, Dubois Aymé, Duchaffault, Ducluseau, Duris Dufresne, Grammont, Gréa, Havin, Jousselin, Legendre, le Provost, Levaillant, Luminais, Laguette Mornay, Nicod, Marchal, Périn, Périer, Picot Désormeaux, Raynaud, Renouvier Robert, Véné, Subervic, Tardieu, Thiard, Thouvenel, Voyer d'Argenson.

M. Demarçay, appelé, a répondu présent pour satisfaire à l'interpellation de M. le président, qui a annoncé que les membres récusés ne siègeraient pas, bien qu'il regarde une pareille assertion comme erronée.

M. le président : Vous siégerez comme député, mais non comme juge.

M. de Laroche-foucauld ayant répondu présent, veut faire une observation.

M. le président : Vous avez répondu présent, il n'y a rien à dire de plus.

M. Cabet a répondu présent à cet appel, a-t-il dit, comme à tous les autres.

M. Portalis a répondu présent, se réservant de faire telles observations qu'il avisera, si les lois étaient violées.

M. le président : Vous connaissez trop les convenances pour savoir que si vous avez le droit de vous récuser ou de vous abstenir, il ne s'étend pas jusqu'à insulter vos collègues.

Un de MM. les secrétaires proclame la liste des députés récusés et de ceux présents.

M. le président : Messieurs, le nombre des membres qui composent la chambre est de 388, celui des récusés est de 65, la chambre est donc en définitive de 323 ; attendu que le nombre des membres présents est supérieur à celui exigé par la charte et les réglemens, je déclare la chambre constituée. J'invite l'assemblée au silence, c'est un devoir pour les députés qui sont juges, c'est une convenance pour ceux de vous qui se sont récusés, et c'est la condition d'admission à ces débats pour les personnes étrangères.

J'ordonne qu'on introduise le prévenu et ses défenseurs ?

M. Lionne est introduit par un huissier. Il est accompagné de MM. Marrast et Cavaignac, ses conseils. Après les questions d'usage adressées au prévenu sur ses nom, prénoms, profession, demeure et domicile, M. le président lui dit : Vous savez que vous avez été cité à la barre de la chambre comme responsable des deux articles insérés dans le numéro du 2 avril. Etes-vous l'auteur de ces articles ?

M. Lionne : Non, monsieur le président.

M. Dupin : Dans tous les cas vous en êtes responsable. Quel est celui de vos défenseurs que vous désirez faire parler le premier.

M. Lionne : M. Marrast.

M. Dupin : Asseyez-vous. MM. les défenseurs, vous êtes invités à parler à la chambre avec calme et convenance.

M. Marrast : Avant de commencer la défense, j'ai à soumettre une question préjudicielle. Parmi les membres qui se sont récusés, deux seulement ont déclaré le faire par des considérations personnelles. Notre opinion est qu'il y a dans cette enceinte un certain nombre de députés qui doivent également se récuser. La loi est formelle, elle ne veut pas que le prévenu puisse douter de l'impartialité des juges. Je demande que M. Lionne soit autorisé à lire les noms de 25 députés qu'il entend récuser.

M. le président s'oppose à ce droit de récusation que prétend exercer le prévenu. Les députés ne sont pas des juges ordinaires. Il dépendrait, si la récusation était admise, d'un prévenu de récuser un à un tous les membres de la chambre.

M. Odillon-Barrot demande que la chambre soit consultée. Cette proposition, appuyée par M. Mauguin, est mise aux voix et rejetée à une forte majorité.

M. Cavaignac lit d'une voix faible et rapidement un discours dans lequel il commence par contester à la chambre le droit de juger le gérant de la *Tribune*. Le pays seul est juge, et la chambre, selon lui ne représente pas le pays. Cependant, tout en contestant le mandat de la chambre, le prévenu s'est rendu à sa barre parce qu'il cède à la force. Mais les persécutions n'atténueront aucunes

des convictions des républicains. Ils combatteront toujours les opinions de la majorité et ils déclarent n'avoir rien de commun avec l'opposition. L'orateur, pense que la presse use de son droit en traitant la chambre de prostituée; elle peut porter une pareille accusation sans en alléguer la preuve judiciaire et sur un soupçon.

Il pense que les efforts de la presse amèneront un jour le triomphe des opinions républicaines, mais jusque là elles s'attendent à des persécutions et sauront les supporter.

Après ce discours la séance est suspendue pendant quelque temps.

M. Marrast a la parole.

Il commence par examiner la conduite du gouvernement de la restauration, et passant en revue tous ses actes, il pense qu'ils devaient la conduire à la révolution qui l'a fait disparaître. Il se demande si depuis la révolution de juillet on a changé ses moyens, ses doctrines et ses agens.

Arrivant à l'article incriminé, il pense trouver la justification des expressions qui y ont été employées et dans les discours prononcés à la tribune depuis le commencement de la session, et, dans la facilité de la chambre à voter des fonds secrets, qui se sont élevés à des sommes plus fortes que celles que la restauration avait dépensées pendant les deux dernières années de son existence.

Au départ du courrier M. Marrast n'avait pas fini de parler.

BELGIQUE.

SÉNAT.

Séance du 17 avril. — M. le président informe le sénat que M. le ministre de la justice lui a écrit pour lui faire connaître que, sur sa proposition et celle de ses collègues, le roi ayant chargé un honorable représentant de composer un nouveau cabinet, il ne croit pas devoir assister aujourd'hui à la discussion d'une loi politique.

Il est ensuite donné lecture du projet de loi sur la naturalisation.

M. le comte de Mérode combat la disposition proposée par la commission, portant que la naturalisation du père entraîne celle des enfans mineurs; il pense qu'il est mieux de laisser aux enfans la faculté de se prononcer à leur majorité sur le choix de leur patrie; il combat aussi la rétribution exigée pour la naturalisation.

M. le marquis de Rhodes combat également cette dernière disposition.

M. Barré de Comogne répond à M. le comte de Mérode que la commission n'a pas eu l'intention de forcer les enfans mineurs à devenir belges, mais bien de leur donner la faculté de l'être, s'ils le désirent, sans pour cela faire aucune demande.

M. le comte d'Aerschot fait observer que la discussion générale tourne en discussion d'articles.

Il est ensuite donné lecture de plusieurs amendemens qui seront développés lors de la discussion des articles. Le sénat en ordonne l'impression.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures et demie et renvoyée à demain midi.

LIÈGE, LE 19 AVRIL.

Le sénat a adopté hier à l'unanimité, le budget de la guerre tel qu'il l'avait été précédemment par la chambre des représentans. Aucun ministre n'a assisté à la séance, les commissaires royaux chargés de défendre le budget étaient seuls présens. On a commencé ensuite la discussion de la loi sur les naturalisations.

— La cour de cassation, sur les conclusions de M. Defacqz, avocat-général et sous la présidence de M. van Meenen, a prononcé le 12 de ce mois, au rapport de MM. les conseillers Marq et de Faveaux, deux arrêts, par lesquels, faisant droit au réquisitoire du procureur-général, chargé par le ministre de la justice d'en former la demande, elle a, pour cause de sûreté publique, dessaisi la cour d'assises de la province du Luxembourg des affaires contre les individus qui ont pris part en 1832 à l'échauffourée de Luxembourg, mis en accusation et renvoyés devant cette dernière cour, siégeant à Arlon, par arrêts précédens de la cour de Liège. Elle a ordonné en même temps le renvoi des pièces du procès et des accusés à la cour d'assises de Namur, comme l'avait fait antérieurement la cour de cassation de Liège pour les individus arrêtés après le combat d'Etelbruck.

— On écrit d'Anvers, le 17 avril :

» M. Gerber, directeur de l'hôpital militaire d'Anvers, vient d'être nommé chevalier de la lé-

gion d'honneur, en témoignage des soins qu'il a rendus aux blessés français dans ces derniers tems.

» Plusieurs hollandais passaient hier à 11 heures de la nuit sous l'avancée du fort la Perle; ils étaient dans une petite barque.

» Les Belges, en les apercevant, ont fait feu; un Hollandais, après avoir eu le bras gauche traversé d'une balle, est venu à terre se rendre au poste qui attaquait l'embarcation. Amené ce matin à M. le général Buzen, il se prétend déserteur de Liefkenshoek et se donne pour marin. On l'a fait conduire à l'hôpital militaire.

— Le *Moniteur* du 19 contient un arrêté royal en date du 15 de ce mois, lequel, sur les conclusions conformes de la commission d'industrie; porte création d'une ferme modèle pour la culture du maïs; en voici les principales dispositions :

La proposition faite par le S^r Panigada, de créer à ses frais une ferme-modèle pour la culture du maïs, est acceptée.

Cette ferme sera établie dans un rayon de deux lieues de la ville de Bruxelles, elle sera de 24 bonniers au moins, dont un tiers devra annuellement être ensemencé au maïs.

— Par arrêtés royaux des 4, 13 et 15 de ce mois, il a été statué sur 66 demandes en grâce.

— Par une disposition du 15 avril courant, M. Fétis, de Mons, professeur au conservatoire de musique de Paris, est nommé maître de la chapelle du roi.

Par un arrêté du ministre de l'intérieur, du même jour, M. Fétis est nommé directeur du conservatoire de Bruxelles, chargé de la classe de composition et d'harmonie.

— Un arrêté royal du 13 avril autorise le bureau de bienfaisance de Strée (Liège), à accepter le legs fait aux pauvres de cette commune, par feu le sieur J. G. Meurice, et consistant en la moitié du produit de son mobilier, évalué à la somme de 735 francs.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Des ordres viennent d'être donnés pour que la remise à l'autorité militaire des miliciens de la Flandre orientale, désignés pour le service en 1833 et qui tombent dans le contingent de la levée de cette année ait lieu à l'hôtel du gouvernement, à Gand, les 27, 29 et 30 avril, 1^{er}, 2, 3, 4 et 6 mai prochain.

— Une lettre particulière de Rotterdam contient ce qui suit :

« L'état provisoire de nos affaires politiques et le blocus de nos ports exercent une influence très-sensible sur notre commerce. Le commerce allemand se dirige sur Hambourg et Brême, et nous ne pouvons en ce moment entrer en concurrence avec ces deux villes. Le commerce autrefois très-actif que nous faisons sur le Rhin a sensiblement diminué et diminuera encore davantage, si l'état des choses ne change bientôt. »
(*Allg. Zeitung*, du 11 avril.)

— L'arrondissement d'Almelo, province d'Overysel (Hollande), vient d'être le théâtre d'un épouvantable assassinat. La veuve d'un paysan nommé Peuler, s'était rendue, dans la matinée, avec ses jeunes enfans à l'église. Une fille de 22 ans, remarquable par sa beauté et ses bonnes qualités, avait été laissée au logis. A son retour, la malheureuse mère trouva sa pauvre fille baignée dans son sang, morte, percée de plusieurs coups de couteau et mutilée d'une manière horrible. Quelques blessures qu'elle avait aux deux mains font présumer qu'elle a dû lutter quelque temps avec l'assassin. Le domestique de la maison est arrêté et la justice informe.

On lit dans l'*Union* :

« Nous avons annoncé hier, sur la foi d'un correspondant, dont le caractère honorable mérite au reste toute notre confiance, que le voyage de M. Goblet à Tournay se rattachait au projet de dissoudre la chambre des représentans. Nous avons appris depuis, d'après des renseignemens que nous avons tout lieu de croire exacts, que ce voyage de M. Goblet était déjà arrêté longtemps avant qu'il pût être question d'une dissolution de la chambre.

DERNIERES NOUVELLES DE LA TURQUIE.

On mande de Constantinople, le 27 mars. Il a été annoncé à la Porte par un de ses envoyés à Alexandrie, que le pacha d'Egypte n'accepterait aucune paix incompatible avec ses instructions, et qu'il avait annoncé à son fils qu'il lui enverrait de nouvelles troupes auxiliaires pour continuer ses opérations de guerre contre Constantinople. Cette nouvelle et peut-être aussi la présomption que Méhémet-Ali agit de concert avec l'Angleterre et la France ont décidé le divan à accepter tous les secours possibles de la Russie et à inviter l'ambassadeur d'accélérer autant que possible son arrivée dans la capitale comme l'exigeait la gravité des circonstances. Aussitôt on a vu partir de tous côtés des courriers et depuis ce temps il y a des communications extraordinaires entre les ministres de la Porte et M. de Butenief.

Le corps d'armée russe, qui est en marche pour notre ville, par Sizopolis et le long de la côte de la Mer-Noire, doit arriver ici en partie dans la quinzaine; on prépare déjà des logemens dans le *Ramis Tschiftlik*, et comme on apprend aussi l'approche d'Ibrahim, on croit qu'il sera bien possible que ce dernier se mesurât bientôt avec les Russes. Cet état de choses a mis de nouveau les habitans dans la plus grande consternation; turcs et chrétiens ont déjà emballé leurs objets les plus précieux, pour les porter en lieu sûr au premier moment du danger. En effet, les habitans ne peuvent se tranquilliser en voyant que la Porte, sans cependant fermer tout-à-fait l'oreille aux représentations de l'ambassadeur français, se laisse entraîner à un excès de confiance envers la Russie, ce qui peut la pousser à prendre des mesures qui ne justifieraient que trop les inquiétudes des habitans de la capitale. On ne connaît pas positivement la force de l'armée russe qui doit prendre possession de Constantinople et protéger cette capitale; on croit qu'elle peut être de quarante à soixante mille hommes. Par contre, l'armée d'Ibrahim s'augmente tous les jours d'un grand nombre de volontaires et comptera, y compris les renforts d'Alexandrie, plus de 100 mille hommes.

— On nous mande de Vienne, le 10 avril :

« On est dans la plus grande anxiété sur les résolutions du cabinet français. S'il a vraiment l'intention de secourir le sultan, les quatre puissances, étant d'accord, pourraient arranger cette affaire sans grande difficulté. Mais si la France a secrètement l'intention de procurer au pacha d'Egypte, contrairement aux vues de l'Autriche et de la Russie, de plus grandes concessions, cela pourrait conduire à un conflit très-grave. »

ESSAI HISTORIQUE ET POLITIQUE SUR LA RÉVOLUTION BELGE.

Par M. Nothomb, membre de la chambre des représentans de Belgique.

On a beaucoup écrit sur la révolution belge. Jusqu'ici nous avons eu cent brochures, mille pamphlets, mais pas un livre, pas une histoire digne de ce nom. Durant une année; la Belgique a vécu dans le provisoire, pesant une à une les pierres de son édifice social et se consumant en efforts laborieux pour combler une immense lacune. On pourrait dire que dans la sphère historique notre révolution a subi, et plus longtemps encore, la loi qui pesait sur elle dans la sphère politique. Des matériaux se préparaient, des documens, des révélations, des esquisses arrivaient comme pour convier au travail quelque main forte et exercée. La place de l'historien restait vacante; c'était en quelque sorte un nouvel avènement que tous nous appelions de nos vœux. Il nous fallait un ouvrage d'une haute impartialité, d'un style pur et vigoureux, un ouvrage riche de faits et qui, embrassant dans son ensemble et jugeant de haut les événemens de notre belle révolution, pût imposer silence aux passions hostiles, dissiper des préjugés trop accrédités, faire fléchir les préventions les plus obstinées, en un mot réhabiliter au dehors un grand fait souvent calomnié, presque toujours mal compris. Et qu'on ne nous accuse pas ici d'exagération, le talent aussi est une royauté; et à lui aussi peut incomber une grande tâche de réconciliation.

Voici venirenfin le livre si long-temps attendu. Sous le titre modeste d'*Essai historique sur la révolution belge*, M. Nothomb nous a donné une histoire à larges développemens, exposé lumineux où les faits s'enchaînent, se coordonnent et s'expliquent avec une rare précision et une grande puissance de logique. L'auteur, sans sacrifier à cet esprit de système qui conduit, à force de raisonnemens, à l'absence de vérité et de raison, a victorieusement réfuté cette assertion que les hommes d'état qui ont consolidé l'indépendance belge n'ont été en quelque sorte que les instrumens passifs de volontés ou de nécessités politiques sur lesquelles leurs efforts ne pouvaient rien. Il nous a montré la diplomatie belge luttant avec persévérance contre des obstacles de toute nature, atténuant autant qu'elle le pouvait l'influence des événemens fâcheux, cherchant à tirer tout le parti possible des circonstances favorables et de la crainte qu'inspirait à l'extérieur le principe révolutionnaire triomphant en Belgique, sans jamais arriver à compromettre, par des exigences inconsidérées, la cause qu'elle était chargée de plaider au tribunal des cabinets de l'Europe. Les pages consacrées aux négociations qui ont précédé la proposition des dix-huit articles, sont pleines de renseignemens et de détails du plus haut intérêt. C'est là surtout qu'on apprend à apprécier les services rendus par les hommes qui, à cette époque, dirigeaient les affaires belges. Si leurs travaux ont été méconnus, si des voix se sont élevées pour les flétrir, l'impartiale histoire arrive aujourd'hui pour les venger.

Le chapitre relatif au ministère actuel, est une protestation chaleureuse, un acte d'accusation énergique et admirablement motivé, contre la conduite de l'opposition lors de la discussion de l'adresse. Nous voudrions pouvoir reproduire quelques fragmens de ce chapitre, mais là tout se tient si intimement, il y a entre les idées comme entre les faits une connexion si continue et si parfaite, le tissu est tellement serré, si l'on peut ainsi dire, qu'il est à peu près impossible d'extraire; une citation serait en quelque sorte une mutilation.

Nous devons également renoncer à donner une analyse de l'ouvrage entier. C'est en vain qu'on essaierait de renfermer dans le cadre d'un article de journal les points capitaux, le résumé d'un écrit de ce genre. Trop de choses s'y trouvent. Les richesses de l'écrivain font ici l'impuissance du critique.

M. Nothomb ne s'est pas borné à considérer isolément la révolution de 1830. Pour lui cette révolution n'est pas un incident qui n'a besoin pour être compris et apprécié que d'un coup d'œil jeté sur les événemens qui l'ont immédiatement précédé. Homme d'état, homme de science et de méditation, il s'est fait un horizon plus large: il s'est placé à une hauteur qui lui a permis d'envisager l'ensemble des devoirs et des intérêts européens; il a rattaché l'œuvre de nos jours aux antécédens politiques de la patrie; remontant fort avant dans l'histoire, il nous a montré nos pères se livrant, à diverses reprises à des tentatives dont l'émancipation actuelle n'est en quelque sorte que le complément obligé. Toujours maître de son sujet, il a abordé avec hardiesse et bonheur toutes les grandes questions soulevées dans ces derniers temps.

Le chapitre qui ouvre le volume et celui qui le ferme, formeraient à eux seuls un livre complet. Les jugemens portés sur la révolution du 16^e siècle, sur la révolution brabançonne, les considérations sur l'indépendance belge, sur l'ancien état de nos provinces, sur les causes de l'incertitude qui s'est manifestée dans le développement de la civilisation belge, sur notre indifférence pour les gloires nationales, etc. Toute cette partie de l'ouvrage pleine d'observation profonde ou piquante, de rapprochemens ingénieux et d'un bout à l'autre écrite d'un style brillant et animé, sont comme un livre jeté dans un livre, appendice glorieux qui atteste une étude approfondie de tous les faits de notre histoire, et qui révèle un esprit ferme et élevé qui sait triompher de ces erreurs traditionnelles, de ces préventions irréfutables que les générations se lèguent et auxquelles on n'ose pas en quelque sorte contester le bénéfice de la prescription.

Toutefois cet *essai politique* si rempli, aurait peut-être besoin lui-même à certains égards d'un complément. Par la nature de son travail, l'auteur n'a pu accorder qu'une place infiniment restreinte à tout ce qui, dans le drame révolutionnaire, s'est fait *en plein air*. La place publique a été presque oubliée. Là partout un spectacle se présente à nos yeux, digne de fixer l'attention de l'historien.

Les journées de septembre si glorieuses, les hauts faits de Wahlen, de Berghem; cet élan soutenu de tout un peuple réduit à reconquérir à la sueur de son front son propre territoire, et, plus tard, cette anarchie morale qui avait envahi les esprits, ces alternatives si brusques de découragement et d'exaltation, qui du peuple réagissaient sur l'assemblée de ses représentans, ce besoin de stabilité et de repos qui se manifestaient alors même qu'on appelait à grands cris la guerre et la propagande, les imprécations lancées contre ceux qui rendaient possible une royauté Belge et les acclamations qui accueillirent cette royauté, toute cette longue période d'émotions populaires n'offre-t-elle pas matière à des récits chaleureux mêlés de hauts enseignemens? Que M. Nothomb y réfléchisse, et peut-être bientôt un nouvel ouvrage viendra se joindre pour le compléter à l'*essai politique et historique* que nous annonçons.

Le style de M. Nothomb est d'une pureté soutenue et d'une élégance rare. L'expression, toujours précise et nette, est souvent originale et pittoresque. Les images sont fréquentes et lorsque l'auteur aborde les grandes considérations politiques il s'élève parfois jusqu'à la plus haute éloquence.

On reprochera peut-être à nos éloges une vivacité passionnée. Nous avouons qu'ici nous n'aurions pas su parler froidement, heureux et fiers que nous sommes de voir le nom d'un de nos jeunes compatriotes attachés à un ouvrage qui pourrait être signé *Thiers ou Fonfrède* sans surprendre personne.

Terminons cet article en citant un fragment du dernier chapitre où l'auteur nous reproche notre indifférence politique.

« Ce qui nous manque souvent, c'est la foi en nous-mêmes. Selon la belle expression d'un grand orateur, les nations doivent croire à leur éternité. Le dernier degré où puisse descendre un peuple, comme un individu, c'est de douter de soi, c'est de se demander: vaut-il mieux pour moi d'être ou de ne pas être? Et, en effet, se pourrait-il concevoir de condition plus misérable que celle d'une nation qui, ayant abjuré son ancien mode d'existence, essaierait en vain de s'en créer un nouveau, qui maudirait le passé et se croirait sans avenir? Supplice atroce, état intermédiaire entre l'être et le néant qu'on ne saurait considérer sans douleur profonde. Et que serait-ce si ce même peuple, après avoir vu se dissiper quelques-uns des espoirs, des illusions qui le soutenaient et le consolait dans ce long travail de lui-même, allait tomber dans l'indifférence politique aussi cruelle que cette indifférence religieuse dont Lamennais nous a révélés tous les tourmens; s'il allait dire de la patrie ce qu'un ancien disait de la vertu: *Tu n'es qu'un mot.* »

« Jusque présent la Belgique a su se préserver de cette apathie politique, mais quelques signes précurseurs se manifestent çà et là, de loin à loin. Par l'effet d'une erreur générale, nous avions cru, après les victoires de septembre 1830, que tout était fait, qu'il ne nous restait qu'à ensevelir nos morts, et que l'heure du repos était déjà venue pour nous-mêmes. »

« Ce n'est pas du jour au lendemain que se relève une nation qui a été si long-temps foulée aux pieds par tous les peuples, qui a vu se perdre dans les flots de poussière soulevée par les armées étrangères, les traditions de ses pères, et se rompre pour ainsi dire la chaîne des générations. Pendant deux siècles l'Europe a creusé en Belgique ces grandes tombes qu'on appelle Fleurus, Senefelt, Fontenoy, Steenkerke, Ramillies, Rocoux, Lawfeldt, Walcourt; et nos ancêtres n'étaient que les gardiens du cimetière des nations. L'homme pieux pourrait dire, que la neutralité promise par la politique moderne à cette terre trempée de sang, est une expiation. La conquête française avait achevé de nous ôter le souvenir de notre origine. De nos jours quelques érudits, les Rapsaet, les Dewez, les Villenfagne, s'occupaient encore de l'histoire du comté de Flandres, du duché de Brabant, de la principauté de Liège, comme on s'occupe de l'histoire de la Médie et de l'Assyrie. Les générations nouvelles ont vécu dans cette préoccupation d'esprit, que la Belgique avait perdue à jamais son individualité, et que désormais c'était à d'autres qu'à nous-mêmes qu'incombait la charge de nous gouverner: préoccupation fatale, qui nous a fait regarder notre pays comme un accessoire, nos mœurs, nos intérêts comme subordonnés à d'autres mœurs, à d'autres intérêts; en un mot, notre existence entière comme relevant d'une autre existence. Nous en serions venus au point de donner un effet rétroactif au présent, d'adopter comme nôtre ou l'histoire de France ou celle de la Hollande, de dater de Louis XIV ou du stadhouder Maurice, que nos pères ont maudits comme leurs plus cruels ennemis. Si la mémoire pouvait se perdre comme

l'indépendance, nous aurions complètement oublié qu'il fut un temps où nos provinces avaient une existence distincte de la France et de la Hollande. »

« Si le véritable patriote est celui qui, sans méconnaître ce qu'il doit comme homme à l'humanité, personnifie son pays dans sa pensée, en y reportant tous ses travaux, toutes ses méditations, qui recherche quelle est la place que la société à laquelle il appartient, occupe ou doit occuper dans le monde, et qui tâche de la lui conserver ou de la lui faire obtenir, qui aime sa patrie comme sa maison paternelle, qui est fier du nom de son pays comme du nom de sa famille, à ce titre, depuis quarante ans il n'y avait plus de patriote en Belgique: il y a eu successivement des Français, des Hollandais, beaucoup d'indifférens, suivant la condition du sol, mais pas de Belges. On n'a pas assez calculé les effets de cette grande lacune sociale d'environ un demi-siècle. Notre révolution a dénoté une absence presque totale d'hommes politiques: je viens d'en indiquer la cause; par notre éducation, nous sommes plus en état d'administrer un département français ou une province hollandaise, que la Belgique érigée en puissance indépendante. En relisant naguère un des plus beaux ouvrages de Mme. de Staël, j'ai involontairement appliqué à la Belgique ce que Corinne dit de l'Italie: « On ne trouve plus ici des hommes d'état ni de grands capitaines... Je suis sévère pour les nations, répondit Oswald, je crois toujours qu'elles méritent leur sort quel qu'il soit. — Cela est dur, reprit Corinne; peut-être éprouverez-vous un sentiment d'attendrissement sur ce beau pays que la nature semble avoir paré comme une victime... »

« Il est d'ailleurs plus facile de se laisser gouverner que de gouverner soi-même; l'esclave à moins de soucis que le maître: A chaque jour sa peine, dit l'esclave; et le maître doit songer à la veille et au lendemain. Des ilotes qui se disent: *Soyons un peuple*, se préparent des combats, des souffrances que trois jours n'épuisent point; longtemps, il leur faut souffrir et combattre, et lorsque le jour du repos est arrivé, c'est souvent tout armés qu'ils se reposent. Sachons mesurer toute l'étendue de notre tâche et nous serons moins étonnés des sacrifices, des lenteurs, des révers. Oui, c'est une entreprise bien laborieuse pour une société que de se donner des lois à elle-même et de vivre de sa propre vie. Il faut le sentiment du mot national, un principe d'unité, du dévouement, de l'intelligence. Si vous n'avez pas ces qualités, si vous regrettez follement un passé que rien ne peut vous rendre; si, au moindre échec, vous désespérez de l'avenir, si, vous ne croyez pas en vous-mêmes, si vous n'êtes pas capable de tous les sacrifices, n'aspirez pas au titre de nation; vous n'en êtes point dignes; vous parodiez ce qu'il y a de plus sublime parmi les hommes. — Que promptement on mette un terme à ce vain spectacle, qu'on comprime cette révolte d'esclaves — Mais sachez-le bien, ne comptez plus sur la pitié de l'Europe; vous en serez la risée! »

« Dans ces jours de lutte et de scepticisme, appelons parfois à notre aide nos souvenirs historiques. Le premier livre du peuple, c'est son histoire, renouons cette chaîne des temps que la main étrangère a si souvent brisée. Sachons revendiquer des illustrations que d'autres peuples nous disputent, sachons réhabiliter celles qu'on voudrait ternir; sachons tirer de l'oubli celles dont le souvenir s'est perdu. Ne permettons pas à la France de s'approprier l'auteur de la première croisade, le héros du Tasse; ne permettons pas à l'Espagne de nous prendre notre grand empereur, qui le premier conçut le projet d'une monarchie universelle, idées gigantesques qu'il légua à Louis XIV et à Napoléon; ne permettons pas à des écrivains étrangers d'insulter à la mémoire de nos tribuns; osons réhabiliter cet Artevelde, qui tenta, il y a quatre siècles, d'unir les Flamands et les Brabançons, et de placer leur indépendance sous la garantie de l'alliance anglaise. Nous avons eu des hommes d'état, des guerriers, des littérateurs, des artistes, mais nous avons oublié jusqu'à leurs noms: qui donc se souvient de ce sir de Lannoi, qui commandait les armées de Charles Quint, et à qui François Ier rendit l'épée à Pavie; de ce seigneur de Marbœque; à qui un autre roi de France avait rendu l'épée à Poitiers, de cet Egmont qui commandait les armées de Philippe II, et qui fut vainqueur à Gravelines et à St-Quentin; de ce Tilly, qui fut, avec Wallstein, le rival de Gustave-Adolphe; de tant de généraux illustres, dont la gloire est comme tombée en désuétude? Tous les jours on nous cite comme un écrivain étranger, le premier chroniqueur belge, Philippe de Commines, et nous semblons ignorer que la révolution religieuse du seizième siècle doit son historien à la Belgique (1). Nous aurions oublié les noms de nos grands peintres, si leurs chefs-d'œuvre ne venaient nous rappeler matériellement leur souvenir; peut-être Grétry ne conserverait-il plus long-temps le privilège de ne point être méconnu. Voilà deux siècles que des étrangers défigurent notre histoire, et les documens originaux à l'aide desquels nous pourrions venger la mémoire de nos pères, restent enfouis dans nos archives. »

Aujourd'hui que nous avons reconquis notre nationalité, que, grâce aux progrès politiques, elle a pris un caractère plus parfait, il faut que cette indifférence cesse. Une génération qui rompt avec les générations qui l'ont précédée, court risque d'être reniée par les générations qui doivent la suivre; l'existence nationale ne se concentre pas dans une seule époque; du présent, elle reflue dans le passé, elle reflue dans l'avenir. Ne nous exposons pas à nous entendre dire:

« Vous avez oublié ceux qui sont morts pour vous il y a deux ans, comme ceux qui sont morts pour vous il y a plusieurs siècles; vous avez enveloppé dans le même oubli et les six cents Franchimontois et les martyrs de Bruxelles: conséquens avec vous-mêmes, vous n'avez élevé de monument ni au comte d'Egmont, ni au comte Frédéric de Mérode. »

(1) Sleiden ou Sleidanus, auteur de l'histoire de la réforme, ouvrage que Robertson et Heeren déclarent classique.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 18 avril.

Naisances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 3 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir : Pierre Petry, âgé de 70 ans, cartier, rue St-Séverin, veuf de Catherine Lambertine Belair. — Marie Joseph Henard, âgée de 45 ans, faubourg Ste-Walburge, épouse de Gilles Vandermissen. — Hadeline Sophie Laurence Massinge, âgée de 38 ans, à la Citadelle, épouse de Pierre Vanderblom.

MÉPHISTOPHELES. — Sommaire des articles du n° du 18 avril. — Chronique théâtrale. — Histoire d'un journal, pour le moment ministériel et catholique. — La poste et les décimes. — Les deux mendians — Boutades. — Annonces.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mlle. E. PIRARD, marchande de MODES, rue de l'Université, a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle vient d'arriver avec un ASSORTIMENT complet de Modes nouvelles

Nommé vétérinaire au chef lieu de la province de Liège, par arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 13 avril dernier, j'ai l'honneur d'informer le public que je m'empresse de me rendre aux invitations qui me seront faites, et que je ferai tous mes efforts pour justifier la confiance que l'on voudra bien m'accorder.

P. J. A. PETRY, médecin-vétérinaire de 1^{re} classe, breveté et salarié du gouvernement. 432
S'adresser rue St. Severin, n° 57.

VENTE de deux MAISONS, rue du Pot d'or.

Mardi 30 avril courant, à 11 heures précises du matin, il sera procédé par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, en son étude rue Féronstrée, à la vente aux enchères de 2 maisons contigues, propres au commerce situées à Liège, rue du Pot d'or, numéros 697 et 698.

S'adresser pour visiter ces maisons aux locataires, et pour connaître les conditions de la vente à M^e CHEFNAY, avoué à Liège, rue Bonne-Fortune, et au notaire. 45

HUITRES anglaises, chez PARFONDY, derr. l'Hôtel de ville

Beau QUARTIER à LOUER, près du Casino, n° 869, à Fragnée, composé de 4 pièces au 1^{er}, etc. — S'adresser près l'Hôtel-de-Ville, n° 82, au Cœur d'Or. 9

On demande un GARÇON de MAGASIN au n° 419, faubourg Ste Marguerite. 50

() Lundi 6 mai 1833, à 2 heures, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, une très jolie MAISON, sise au quai de Jemeppe, n° 293, en face de la Meuse, avec une avant cour et grille en fer, un autre bâtiment derrière, écurie, remise et jardin de 18 perches, entouré de murs neufs et garni d'arbres produisant de bons fruits.

() **IMMEUBLES A VENDRE PAR LICITATION.**

Le jeudi 23 mai 1833, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEPPELNE et par son ministère, on VENDRA aux enchères :

1^o Une ferme située sur les Houffes, commune de Henri Chapelle, avec 22 bonniers 67 perches d'exploitation, occupée par Pierre George.

2^o Trois maisons contigues, sises à Liège, rue de la Wache, cotée 662, 662 bis, 663, occupées, l'une par M. Jérôme, docteur en médecine, l'autre par M. Chailier, maître tailleur, la troisième, par la veuve Lemille.

3^o 71 perches 70 aunes de prairie sise à Jupille, exploitée par Jaspard Duchesne.

4^o 65 perches 38 aunes de terre, sise à Lamine, exploitée par Riga Orban.

5^o 95 perches 90 aunes de terre et 49 perches 61 aunes de pré, situés à Limont, exploités par Bourguignon.

6^o Environ dix perches de terre, sise à Boelhe, exploitée, par Jean Boignelet.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire.

() La VENTE des décorations, magasin de théâtre et autres objets appartenant à la succession bénéficiaire du sieur Nauthon dit St-Victor, précédemment annoncée pour vendredi 19 avril est postposée, à cause de la représentation dudit jour, au lendemain 20 et au mardi 23 avril, elle aura lieu au grand foyer de la salle de spectacle. On commencera à neuf heures précises du matin, pour continuer jusqu'à midi et de deux à cinq heures de relevée.

Lundi, 29 avril 1833, à 10 heures du matin, Monsieur le lieutenant colonel DE BLOCHAUSEN, chevalier de la légion-d'honneur, cessant l'exploitation de sa ferme à Pair, commune de Clavière, arrondissement de Huy, y fera VENDRE en hausse publique, sous la direction et recette du notaire soussigné, quantité de chevaux, entre quels belles jumens, hongres et entiers, une forte quantité de bêtes à cornes, truies, cochons, charriots, charrues, herses, rouleaux, charrettes, etc.
A CREDIT. J. J. PEDUZY, notaire. 85

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Le public est prévenu que le lundi vingt-neuf avril 1833 à dix heures du matin, il sera procédé devant monsieur le bourgmestre de la commune de Hermalle, sous Argenteau, en présence d'un agent du domaine, et d'un employé des ponts et chaussées, à l'adjudication d'abord par soumission sur papier timbré et ensuite au rabais, des ouvrages à exécuter pour la reconstruction des abords sur les deux rives de la Meuse, du passage d'eau à Hermalle, sous Argenteau. Le cahier des charges, le devis estimatif des travaux à exécuter ainsi que le plan, sont déposés au bureau de l'enregistrement et des domaines pour le canton de Glons, établi à Liège sur le quai St-Léonard, n° 18; les amateurs peuvent en prendre connaissance à volonté.

VENTE DE TERRES.

Le mardi 23 avril 1833, à une heure de l'après-dinée, au domicile de M. CHARLIER, aubergiste, à VISE, on VENDRA à l'enchère, les pièces DE TERRE dont la désignation suit :

- 1^o Une de 119 perches 86 aunes, sise campagne de Bomboye, près de Warsage.
- 2^o Une de 37 perches 10 aunes, sise au même lieu.
- 3^o Une de 34 perches 87 aunes, au même lieu.
- 4^o Une de 37 perches 10 aunes, sise campagne d'Aubam, toutes tenues en location par M. Fabry, de Warsage; aux conditions qu'on peut voir en l'étude du notaire LEROUX, à VISE

VENTE d'une TERRE ci devant seigneuriale.

Mardi, 28 mai 1833, à deux heures, on vendra aux enchères, à l'étude du notaire ADAMS, derrière St-Paul, à Liège, la terre patrimoniale et ci-devant seigneuriale des Enneilles, commune de ce nom, sise sur les bords de la rivière d'Ourte, à trois lieues de Marche, huit de Liège et à une lieue de la route de ces deux villes, consistant en un château avec maison de fermier et bâtiments d'exploitation couverts en ardoises, cour, jardins, vergers, prés, pâtures, terres et bois, le tout d'une contenance d'environ 114 bonniers métriques, Aux conditions à voir chez ledit notaire.

L'adjudication de la grande MAISON à porte cochère, n° 674 bis, située rue Célestines, à Liège, et des bâtiments vis-à-vis, ayant servi de remise et écurie, n'ayant eu lieu au jour fixé; on VENDRAIT séparément ladite maison avec dépendances, qu'on pourra occuper de suite, et lesdits bâtiments vis-à-vis. S'adresser à M. BERLEUR, avoué, rue Gérardrie, à Liège, autorisé à réduire le prix auquel ils avaient été exposés en vente. 99

A VENDRE une MAISON avec jardin, sise rue Basse-Wez faubourg d'Amercœur, à Liège, portant le n° 168. S'adresser à l'huissier ENGLEBERT, rue Pied de Pierreuse, n° 341, audit Liège. 950

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES.

ÉDITION DE PARIS. — 130,000 SOUSCRITEURS.

Indiquant à tous les Hommes qui savent lire : leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts.

PRIX, FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE : PAR AN, CINQ FRANCS.

Il paraît le 4^{er} de chaque mois une livraison de 32 pages in-8^o, composée de 180,000 lettres, et contenant la matière de 250 pages d'impression ordinaire, offrant ainsi, au plus bas prix, le résumé mensuel et encyclopédique de tout ce qui se publie en Europe de bon, d' applicable et d'utile sur la législation, l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts.

Le Journal en terminant la première année de son existence, l'année des essais, a commencé la deuxième année, celle des progrès, par d'importantes améliorations : 1^o rédaction portée à 500 francs la feuille, 32 fr. la page, dix fois plus cher que ne paient les journaux de luxe; 2^o addition d'une couverture en papier de couleur; 3^o impression d'Everat, à Paris; 4^o emploi de nouveaux caractères trois fois plus forts sans cependant que chaque livraison cesse de contenir 180,000 lettres; 5^o enfin

Dix dessins d'objets utiles,

exécutés par M. Leblanc, professeur de dessin au Conservatoire des Arts et Métiers de Paris, et gravés par M. Thompson, graveur anglais et les premiers artistes de Paris.

Ces dessins rendent impossibles, à moins d'un prix plus élevé, ou d'une exécution très-inférieure, toutes imitations, contrefaçons ou réimpressions modifiées; ils font d'un journal qui coûte 5 francs par an un recueil sans rival.

1^{re} OBSERVATION.

Publication d'éditions distinctes pour chaque pays.

Le succès obtenu par la Société pour l'émancipation intellectuelle devient tellement européen, qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, il sera fait pour chaque pays une édition distincte qui permettra de remplacer par les parties les plus saillantes des lois nouvelles et de la législation de chacun de ces pays la portion de rédaction qui, dans l'édition de Paris, serait consacrée à des matières législatives d'un intérêt purement français

2^o OBSERVATION.

Le souscripteur devient membre de l'association.

Les personnes qui souscrivent au *Journal des Connaissances utiles*, publié à Paris par la Société pour l'émancipation intellectuelle, entrent, par le fait de leur souscription, dans cette vaste association qui compte en Europe plus de 130,000 sociétaires, liés entre eux par la plus généreuse communauté d'efforts. Les personnes, au contraire, qui s'abonnent à la réimpression ou à l'imitation du Journal, faite par une société particulière, qui ne se rattache nullement à cette vaste et large association, dont le centre est à Paris, ne comprennent pas le but de la Société pour l'émancipation intellectuelle, et s'isolent de cette association universelle.

Année 1831. 4 fr. 25
Année 1832. 5 " "
Année 1833. 5 " "
Franc de port.

Les secrétaires de la société en Belgique ont l'honneur de prévenir MM. les abonnés au journal des *Connaissances utiles* que la quantité considérable de renouvellements, les abonnements nouveaux qui sont survenus ont mis la société dans la nécessité de ne livrer le mois de janvier qu'avec le mois de février, ainsi qu'il a été fait l'année dernière. Des mesures ont été prises pour qu'à l'avenir les livraisons soient effectuées dans les cinq premiers jours du mois. On s'abonne, à Bruxelles, au bureau du *Journal des Connaissances utiles*, Montagne de la Cour, n° 2, et à Liège, au bureau du *Politique*, rue du Pot-d'Or, n° 622.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 8 avril. — Métalliques, 91 1/8. — Actions de la banque 1179 0/0.

Fonds anglais du 16 avril. — Consol., 87 5/8 0/00. — Fonds belges, 88 1/4. — Fonds Hollandais, 46 1/8.

Bourse de Paris du 16 avril. — Rentes, 5 p. 0/0, 101 1/2 — 4 1/2 p. 0/0, 00 00. — Rentes, 3 0/0, 77 50 — Actions de la banque, 1710 00. — Certificat Falconnet, 91 40 — Emprunt royal d'Espagne, 89 3/8. — Emprunt d'Haiti, 230 00 — Empr. romain, 89 1/8. — Empr. belge, 87 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 16 avril. — Dette active, 412 000; idem différée, 0 1/00 — Bill. de change, 00 0/0 — Syndicat d'amort., 00 0/0; idem 3 1/2 0/0, 00 0/0 0/0 — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et Ce, 00 0/0 00 0/0, idem ins. gr liv., 00 0/0 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr. 3 0/0, 00 0/0. — Métalliques, 0 0/0. — Naples Falc., 83 0/0 idem à Lond., 00 0/0 0/0. — Perp. à Amst., 00 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 0. — Rente perp., 97 1/4 98 3/4. — Lots de Pologne, 0. — Brésil, 00 0/0. — Grecs 2^o levée, 28 3/4 9 91 3/4. — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00,00.

Bourse d'Anvers, du 18 avril.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam	118 0/0 av.		
Londres.	12 1/2 1/2	P 12 1/2	
Paris.	47 1/8	P 46 7/8	46 1/2 1/6
Francfort.	35 7/8	A 35 3/4	35 9/16
Hambourg.	35 5/16	35 1/8	
		Escompte 4 1/2 0/0.	

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	86 1/4 P.
	Dette active,	5 99 0/0 P.
	Oblig. de Entr.	5 43 00 P.
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 84 et 90 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 18 avril.

Le sloop danois Caroline, cap. Ston, ven. de Kiel, chargé de céréales.

Le sloop anglais Nelly, cap. Best, ven. de Londres, par Ostende, chargé de diverses marchandises.

Le schooner anglais Oak, cap. Jackson, ven. de Londres par Ostende, chargé de diverses marchandises.

Le schooner français deux Frères, cap. Barbey, ven. du Havre, par Ostende, chargé de bois, potasse et thé.

Plusieurs navires en vue dont nous n'avons pas encore les noms.

Bourse de Bruxelles, du 18 avril. — Dette active belge 47 0/0 0. — 24 millions, 86 1/8 P. — Dette active hollandaise 46 3/4 P.

Prix des grains au marché de Liège du 18 avril

Froment l'hectolitre,	44 francs 80 cent.
Seigle, id.	40 52

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège